

L'Association artistique du Centre et de l'Ouest : 10 ANS DE COMBAT pour le bon spectacle

« Nous voulons défendre notre métier et nous défendre contre les artistes de mauvaise qualité et contre les intermédiaires abusifs », M. Jack Henry résume ainsi la philosophie de la plus importante association d'artistes de France dont il est le secrétaire général. Peu connue du grand public, l'Association Artistique du Centre et de l'Ouest (A.A.C.O.) a son siège à Poitiers 190, faubourg du Pont-Neuf et regroupe près de 200 adhérents, tous gens du spectacle.

De sévères critères de sélection

Le 23 octobre 1963, l'annonce de la création de l'A.A.C.O. pa-

rut au Journal officiel. Une dizaine d'artistes de tous les horizons du spectacle (animation, cirque, music-hall) liés par leur passion commune pour leur métier et le souci de le défendre en étaient à l'origine.

A partir de 1964, l'évolution se fit progressivement. De nombreux artistes vinrent se joindre au petit groupe de départ.

Après avoir mené une enquête sur la désaffection du public pour les spectacles de variétés, le secrétariat de l'A.A.C.O. arriva aux conclusions suivantes. D'une part, « le spectacle de variétés est devenu une tribune des maisons de disques et se trouve ainsi composé de chanteurs plus ou moins valables ». D'autre part, « le public de province est fatigué de voir dans les fêtes des numéros de qualité inférieure à ceux de Paris mis en vedette par la télévision ».

L'association réagit par une sélection rigoureuse de ses adhérents qui doivent faire « preuve de qualités réelles ». Ils sont auditionnés devant le public. Les réactions de celui-ci entrent dans les critères de sélection. L'A.A.C.O. reçoit environ 30 demandes d'adhésion par an. 4 seulement sont acceptées en moyenne. L'A.A.C.O. pourvoit aussi à la formation de ses membres (travail musical, travail de la voix, mise en scène...)

Par l'envoi de 7 000 à 8 000 circulaires par an aux divers organisateurs elle assure le placement et la promotion de ses adhérents.

Sur le plan de la recherche, les 15 animateurs de l'association se réunissent régulièrement pour créer de nouvelles formes

de jeu: ou trouver de nouvelles formules de spectacles.

L'A.A.C.O. assure la défense des artistes sur le plan judiciaire et possède sa caisse de secours. En outre, elle met son « service conseil » à la disposition des organisateurs. Elle intervient principalement sur 42 départements, de la Bretagne au Massif Central et de la Mayenne à la Gironde. Mais cela n'est pas limitatif, puisque des artistes sont actuellement en tournée au Sénégal. Près de 500 contrats sont ainsi signés chaque année par l'association qui réunit autant de professionnels que de semi-professionnels.

Au-dessus de tous les problèmes : l'amitié

L'association fonctionne avec les seules cotisations annuelles de ses membres. Elle s'efforce de pouvoir refuser tel spectacle dont la qualité de l'organisation lui paraît insuffisante, n'admettant pas par exemple qu'il y ait un éclairage ou la sonorisation soient « réduits » pour un lever de rideau.

Chaque année depuis 1965, l'assemblée générale de tous les adhérents se déroule dans une ville différente. Le Blanc (Indre) l'accueille cette année le 14 octobre. Le journal annuel de l'association est distribué à cette occasion.

Cette réunion où les artistes se retrouvent concrétise l'esprit même qui anime l'A.A.C.O., esprit d'amitié et de passion pour un idéal commun : le spectacle de qualité.

Jacques PASQUIER